

Extraits de l'Histoire de l'Abbaye de Fontaine-Jean, de l'ordre de Citeaux (1124-1790), par l'abbé Eugène JAROSSAY. 1894

Saint Aubin Château Neuf est cité aux pages : 282 – 301 – 325 – 326 – 352.



HISTOIRE  
DE  
L'ABBAYE DE FONTAINE-JEAN  
DE L'ORDRE DE CITEAUX  
(1124-1790)

(Suite)

CHAPITRE VI

SAINTE GUILLAUME, ABBÉ DE FONTAINE-JEAN. — VIE INTÉRIEURE  
DES MOINES. — FERVEUR ET BONHEUR MONASTIQUES.

(1185)

Saint Guillaume fut la gloire de Fontaine-Jean.

Il descendait des comtes de Nevers, fils d'un vaillant chevalier, Guy de Donjon, et allié à la famille des Courtenay. Sa mère, nommée Mœnée, pressentant la sainte et glorieuse destinée à laquelle Dieu le réservait, le confia, encore enfant, à l'un de ses oncles, Guillaume l'Hermite, archidiacre de Soissons. Cet habile maître lui apprit de bonne heure la science des lettres sacrées et la pratique des vertus, surtout le mépris des richesses et des grandeurs du monde.

Guillaume, docile à ces leçons, suivit son attrait vers la vocation ecclésiastique. Il fut d'abord chanoine de Soissons, puis de Paris<sup>1</sup>. Mais, entraîné par

1. Bréviaire d'Orléans, au 9 février.

Seme-et-Marne . 1.



## CHAPITRE VII

LE BIENHEUREUX GÉRARD, ARNAUD I<sup>er</sup>, ABBÉS. — ACTES DIVERS.  
NOUVELLES DONATIONS. — CHARTE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

(1187-1209)

Lorsque Guillaume I<sup>er</sup> eut quitté Fontaine-Jean, pour occuper le siège abbatial de Chaalis, les moines élevèrent à sa place Rainaud, qui bientôt donna sa démission, en 1188, et se retira à Pontigny, où il vivait encore en 1195<sup>1</sup>.

Dans la liste des abbés, donnée par la *Gallia Christiana*, notre seul guide dans cette étude, se présente ici une lacune. Entre Rainaud qui se démit de sa charge en 1188, et Arnaud, nommé pour la première fois en 1195, existe un intervalle de sept années, lequel, d'après les auteurs de cette savante histoire, semblerait n'avoir été rempli par aucun abbé, ce qui serait inexplicable.

Nous avons pu heureusement combler ce vide, en restituant à notre abbaye un de ses chefs les plus illustres.

Le nom de l'abbé qui succéda à Rainaud nous est donné par le *Ménologue cistercien*, d'Henriquez<sup>1</sup>.

Henriquez s'exprime ainsi :

« Le trois des nones de septembre (3 septembre) mémoire de Gérard, 69<sup>e</sup> archevêque de Bourges; élu en l'année 1209, il dirigea 9 ans son église, et mou-

---

1. *Gallia Christiana*, t. XII, page 230.

nons de parler, le monastère de Fontaine-Jean avait reçu de nouvelles donations.

Jean, sire d'Arcy, étant sur le point de partir pour Jérusalem, en 1189, accorda aux religieux de ce couvent et à ceux des Écharlis une charte portant donation perpétuelle de ses droits sur le moulin du Frêne, savoir, le revcnu, le domaine et la dignité seigneuriale. Cet acte fut consenti par Hélisende, sa femme; il eut pour témoins Guy de Dampierre, Anséric de Montréal, et Gaucher, seigneur de Châteaurenard<sup>1</sup>.

Aganon, veuve d'Étienne, comte de Sancerre, qui avait déjà fait une royale aumône à Fontaine-Jean, en 1170<sup>2</sup>, voulut lui continuer les bienfaits de son époux.

Considérant le besoin du monastère de Fontaine-Jean, dit-elle, dans une charte de 1192, et aussi afin d'assurer le salut de mon âme et le repos éternel de celle de mon époux, de bonne mémoire, et de mes ancêtres, je donne à l'abbé (Gérard), et aux frères qui y servent Dieu, toute la partie de mes biens située sur le domaine de ladite abbaye, jusqu'à l'arbre appelé Auber. S'il leur en faut davantage pour faire l'étang, et établir leur moulin, je le concède également; et pour que mes parents, présents et futurs, gardent à jamais le souvenir de cet acte, je le confirme de l'autorité de mon sceau<sup>3</sup>.

Philippe, seigneur de Gien, descendant de l'illustre famille des Hervé, confirma toutes les donations que ses ancêtres avaient faites à Fontaine-Jean, par un acte daté de 1196<sup>4</sup>.

---

1. *Archives de l'Yonne*, H. 658.

2. Voir page 62.

3. Pièce justificative XII.

4. *Bibliothèque nationale*, collection Baluze, 38, t. I.

Godefroy de Mello, seigneur de Saint-Maurice-Thizouailles, de la famille des comtes de Joigny, et Reyne, sa femme, avaient vendu aux moines de Fontaine-Jean des terres et une partie de la forêt de Gaubert, situées au dit lieu.

Dreux de Mello, son fils, et sa femme, Ermengarde, confirmèrent cette vente, en 1195. Celle-ci, qualifiée du titre de dame de Saint-Maurice, ajouta plusieurs biens aux précédents. Son mari, devenu connétable de France, confirma de nouveau, en janvier 1217, toutes ces ventes et donations, ainsi que ses deux enfants, Dreux et Guillaume<sup>1</sup>.

Ces acquisitions furent l'origine du beau domaine que posséda le monastère de Fontaine-Jean dans la fertile région qu'arrose le Vrin, entre l'Ouanne et le Tholon, sur les paroisses des Ormes et de Saint-Aubin-Châteauneuf. Il se composait de terres labourables exploitées par les granges abbatiales ou fermes de la Meilleure et celle des Ombreaux, qui a donné naissance au village actuel des Ombreaux, ainsi que de la forêt voisine nommé Gaubert, ou Gobert, encore existante. On voit aussi, non loin de ces lieux, l'étang des Moineries, qui dut probablement dépendre du même domaine, comme son nom l'indique<sup>2</sup>.

Itier IV, seigneur de Toucy, de Perreux, de Saint-Fargeau, et des pays de Puyssie, etc., et époux

---

1. *Bibliothèque nationale*, collection Baluze, 38, t. I.

2. Les Ombreaux, village; Ormes, Saint-Maurice-Thizouailles et Saint-Aubin-Châteauneuf, communes du canton d'Aillant-sur-Tholon, arrondissement de Joigny (Yonne).

aumône à un monastère, — ou d'*avouerie* — rétribution que l'on payait au seigneur qui se constituait avoué ou défenseur de l'abbaye, — ou de *garde-gardienne*, — taxe de sceau que l'on payait pour l'expédition des lettres de sauve-garde ou garde-gardienne. De plus il défendit aux évêques d'intervenir dans les élections, installations ou dépositions des abbés, ainsi que de visiter les couvents et de se faire payer aucun droit de visite ou procuration.

Tous ces privilèges, successivement renouvelés et confirmés par plusieurs papes, constituaient pour l'abbaye d'importants avantages, et ils contribuaient dans une grande mesure à accroître sa prospérité; il rendait plus considérable le bien qu'elle répandait autour d'elle.

L'abbé Arnaud reçut en 1227 une riche aumône pour son couvent au nom de Louis VIII. Ce prince avait fait son testament au mois de juin 1225, avant de partir pour entreprendre contre les Albigeois la guerre meurtrière où lui-même mourut l'année suivante d'une maladie contagieuse qui ravageait son armée. Par une des clauses de ce testament, il légua une somme de 100 livres parisis<sup>1</sup> à chacune des 60 abbayes de Cîteaux qu'il désignait, pour la célébration de son anniversaire.

L'amitié qu'il avait toujours témoignée à Robert de Courtenay, son petit-neveu et son vaillant compagnon d'armes dans cette terrible campagne, et l'intérêt que les rois, ses père et grand-père, avaient

---

1. 100 livres parisis, en 1225, valaient à peu près 8,500 francs de notre monnaie.

toujours porté à cette abbaye nous sont un sûr garant qu'il ne l'omit pas dans la répartition de ce don de sa royale magnificence.

Siger ou Sanconer fut élu abbé de Fontaine-Jean vers 1228<sup>1</sup>.

Il fit un accord que nous a conservé une chartre de 1228, avec le Doyen et le Chapitre de Sens, au sujet de certains droits contestés sur les usages des bois de Saint-Aubin<sup>2</sup>.

Grâce à l'amiable intervention de plusieurs vénérables personnages, il fut réglé que les moines de Fontaine-Jean auraient en tout temps le droit de pâturage dans la moitié de ces bois, situés proche de leurs deux granges appelées la Meilleure et les Ombreaux dans la forêt de Gaubert, le fond appartenant en commun au Chapitre et aux seigneurs de Malicorne. En outre, pour le service de leurs granges, ils auraient le droit de prendre dans cette moitié quatre voitures de bois, attelées de deux chevaux, n'étant tenus que d'en charroyer une seule par jour.

Cet arrangement fut conclu l'an du Seigneur 1228, 17 octobre, la veille de la fête de saint Luc évangéliste<sup>3</sup>.

Une convention du même genre mit fin également à une contestation survenue entre les moines de Fontaine-Jean et le prieur de Montargis, à propos de leurs droits réciproques sur le moulin de Chapu, en 1245<sup>4</sup>.

---

1. *Gallia Christiana*, t. XII, *Ecclesia Senonensis*, p. 230.

2. Pour ces bois, voir plus haut.

3. Pièce justificative XXI.

4. *Archives de l'Yonne*, H, 29. Le moulin Chapu ou Chapalu, aujourd'hui le Gros-Moulin, sis commune d'Amilly, près Montargis.

ça et là, dans les différents documents qui ont survécu à la ruine de l'abbaye.

Les propriétés lui appartenant consistaient en terres cultivées par les religieux profès, et situées tout autour du couvent, en granges abbatiales ou fermes monastiques avec les territoires de leur dépendance, en vignobles, en prés, en bois et forêts, en étangs et moulins, enfin en maisons de ville et en revenus de diverses sortes.

Fontaine-Jean possédait sept granges ou métairies, formant autant de centres de vastes exploitations agricoles, en dehors de la paroisse de Saint-Maurice-sur-Aveyron :

Moissy, et à peu de distance Sucheul, appelé plus tard Souchaut, dans la vallée du Puisseau, à environ deux lieues au sud de Montargis; Montceaux ou Mousseaux, au nord de Bléneau, près Aillant-sur-Milleron; les Ombreaux et la Meilleure, sur les confins de la Bourgogne, au territoire de Saint-Aubin-Châteauneuf; Villemer, près Monttereau-fault-Yonne; et Fouchaux, à Ouzouer-les-Champs.

Sur la paroisse de Saint-Maurice-sur-Aveyron, nous trouvons les fermes ou manœuvreries de Loisy, de La Breuille, de Chevaux, du Perthuis, les deux Forêts, la Tuilerie, Tourteville et la Croix Lambert, les Focquins, les Bailly et les Dorsoirs, plus de nombreux arpents de terre détachés, loués à divers particuliers, notamment une vingtaine d'arpents de terres et prés, situés proche du château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron. Ces domaines, bien cultivés, produisaient en abondance toutes les céréales, blé,

orge, avoine, et donnaient des fourrages pour nourrir un nombreux bétail.

Les vignobles du monastère étaient situés en majeure partie dans la vallée de l'Aveyron, sur le coteau exposé au midi, depuis le village de Fontaine-Jean, jusqu'au hameau des Hautes-Justices, limite de son territoire de ce côté. Il en possédait d'autres aux portes de Montargis, sur la paroisse de Saint-Firmin-des-Bois et sur celle d'Amilly.

Quant aux prés et pacages, outre ceux de la vallée de l'Aveyron, conjoints aux murs du couvent, les moines en avaient de très étendus à Saint-Denis-sur-Ouane, à Triguères, à Châteaurenard, dans la grande vallée de l'Ouane, à Saint-Germain-des-Prés, à Gy, près Montargis, sur les bords du Loing, et à Montcresson des deux côtés du Vernisson.

Les forêts appartenant au monastère, bois et terre, étaient celles de Burcy, où ils en avaient au moins 2000 arpents, de Bruillard ou La Breuille, de Saint-Aubin-Châteauneuf, d'Ouzouer-sur-Trézée, et de Crollance (nom disparu), en la forêt de Montargis, du côté d'Amilly. Ils avaient de plus le droit d'usage dans d'autres bois d'une vaste étendue, où pendant presque toute l'année leurs troupeaux trouvaient une pâture abondante, sans autre charge que celle d'une facile surveillance.

Nous trouvons également comme dépendant de Fontaine-Jean, en tout ou partie, les moulins de l'Abbaye, celui du Grand Étang, établi à l'extrémité de la levée qui barrait la vallée de l'Aveyron, et ceux de Chapalu ou Gros-Moulin sur l'Ouane, à Amilly, du Frêne, à Villefranche, de Cordin et de Moissy, sur

En tesmoin de ce nous avons fait mettre notre scel en ces lettres. Donné audit lieu de Fontaine-Jehan, l'an de grâce mil ccc trente un, au mois de janvier <sup>1</sup>.

C'est de cette époque que datent les premières locations des terres consenties par les moines à des fermiers qui les cultivaient à leur profit, moyennant une redevance annuelle.

Dans les premiers temps de l'abbaye, la plupart des nombreux religieux qui la composaient étaient des hommes de la campagne, illettrés souvent, accoutumés à la culture des terres et admirablement aptes à faire prospérer l'agriculture sous une direction habile et puissante. Ces moines qui n'étaient pas prêtres ne faisaient pas partie du Clergé proprement dit. De plus, leurs biens ne s'étendaient pas à une grande distance du monastère. La Règle de Cîteaux, qui leur ordonnait de vivre du travail de leurs mains, pouvait alors strictement être observée. Mais avec les années, les donations multipliées avaient rendu le couvent propriétaire de vastes territoires, situés loin de son enceinte. Beaucoup de religieux fort instruits et versés dans toutes les sciences ecclésiastiques, avaient été admis dans les ordres sacrés et élevés à la dignité sacerdotale. Il devint donc, sinon impossible, du moins très difficile, que le travail manuel et la culture des terres, à laquelle les frères convers ne pouvaient plus suffire, ne souffrît de notables modifications. Des villages, des bourgs même, remplis de cultivateurs formés

---

1. Pièce justificative XXX.

par les moines, s'étaient créés autour de leurs granges abbatiales.

Ceux de Fontaine-Jean obtinrent de l'archevêque de Sens, Philippe de Marigny, l'autorisation de donner à bail leurs terres les plus éloignées; plus tard, ce fut leur pratique ordinaire de confier aux habitants du pays le soin de cultiver leurs propriétés.

Les plus anciens de ces baux que nous ayons pu retrouver remontent aux années 1315 et 1317; d'autres suivent, en 1340 et 1352; ils se rapportent à des terres situées à Saint-Aubin-Châteauneuf, à Villemer, et vers Ouzouer-sur-Trézée, formant les écarts des granges que l'abbaye possédait sur ces territoires<sup>1</sup>.

Pour les premiers baux, vers 1320, le taux du fermage des bonnes terres étaient de 3 sous 6 deniers par arpent. Comme le sou valait alors 5 francs d'aujourd'hui, c'était donc 15 à 18 francs de notre monnaie. Plus tard, avant les grandes guerres, il monta jusqu'à près de 4 sous, soit 20 francs.

Mais bientôt après, ce taux descendit à un prix infime, conséquence malheureuse des immenses désastres que ces guerres causèrent dans nos contrées.

Après la mort de Jean II, et de son successeur dont les actes et le nom même sont ignorés, l'élection éleva à la dignité abbatiale un religieux appelé Guillaume, qui fut le quatrième des abbés de ce nom élus à Fontaine-Jean.

---

1. *Archives départementales du Loiret*, Baux originaux sur parchemin, de 1315, 1317 (etc.).